

Ebéniste



Le titulaire de ce diplôme fabrique, professionnel qualifié des métiers d'arts, et répare des meubles à l'unité ou en nombre limité, selon un mode artisanal. A partir des plans et des instructions qui lui ont été donnés, il exécute une partie ou un ensemble de mobilier. Il réalise aussi les placages, les frisages, le montage des meubles et les finitions (ponçage, mise en teinte...).

il fabrique également des meubles de style rustique ou contemporain, des copies d'anciens, à l'unité ou en petites séries. Il prend connaissance du modèle à réaliser, ses dimensions, son ornementation son bois, il peut réaliser un croquis ou un tracé du meuble. Vient ensuite le travail du bois : il faut découper, aplanir et raboter soigneusement les pièces pour les mettre aux dimensions exactes du dessin. Le professionnel usine et façonne les différents éléments, procède aux placages éventuels, ajoute éventuellement de la marqueterie.

Il assemble, sans coller ni fixer, toutes les pièces de bois pour vérifier leur parfait ajustement. Après cette étape, il cheville et colle définitivement le tout. Les finitions sont diverses et demandent de la patience : ponçages, vernissages, application de laque et de dorure... Le titulaire du CAP d'ébéniste doit être capable de :

- lire et décoder les plans de meubles ;
- tracer des éléments de construction de mobilier ;
- préparer les postes de travail ;
- usiner un ensemble ou un élément de meuble ;
- mettre en œuvre le placage et réaliser des frisages ;
- réaliser le montage de tout ou partie d'un meuble ;
- finir manuellement ou mécaniquement les produits réalisés

Le titulaire du CAP ébéniste doit être capable de réaliser tout ou partie d'ouvrage en respectant les critères esthétiques traditionnels ou en faisant appel à des techniques plus innovantes au niveau de la conception, de la fabrication et de la finition.

Il doit apprendre à s'informer. Il apprend à traiter et décider :

- effectuer un choix technologique ;
- élaborer des débits matières ;
- établir un document de fabrication ;
- traduire une solution technique.

Les élèves doivent être capables de réaliser des croquis de meubles, de lire des schémas techniques de construction, des dessins de fabrication ou des fiches techniques. Ils acquièrent aussi des connaissances en histoire des arts du meuble : les styles, l'architecture, l'ornementation, le mobilier, les artistes.

↪ Débouchés

Le jeune diplômé débutera comme ouvrier dans les petites et moyennes entreprises qui fabriquent et restaurent du mobilier, mais la porte est étroite. La restauration peut se faire dans des ateliers indépendants, dans les musées ou administrations. L'entrée dans le secteur artisanal peut s'avérer difficile.

L'industrie du mobilier emploie des ébénistes pour réaliser les prototypes de meubles qui seront ensuite fabriqués en série, mais le CAP ébéniste ne prépare pas à l'utilisation des matériels automatisés de l'industrie.

Certains ébénistes peuvent s'insérer dans le secteur de la menuiserie d'agencement quand le travail se fait sur mesure et à la pièce.

↪ Accès à la formation

Après une classe de 3ème

↪ Programme

Grille horaire (a)	1 ^{ère} année	2 ^{ème} année
Enseignement professionnel	333h30	312h
Enseignements professionnels et français en co-intervention (b)	43h30	39h
Enseignements professionnels et mathématiques en co-intervention (b)	43h30	39h
Réalisation d'un chef d'œuvre(c)	87h	78h
Prévention Santé Environnement	43h30	26h
Français, Histoire-Géographie	43h30	39h
Enseignement moral et civique	14h30	13h
Mathématiques – Physique-Chimie	43h30	39h
Langue vivante	43h30	39h
Arts appliqués et culture artistique	29	26h
Education physique et sportive	72h30	65h

Consolidation, accompagnement
personnalisé et accompagnement au
choix d'orientation

101h30 91h

Période de formation en milieu
professionnel (semaines)

6 à 7

6 à 7

- (a) Volume horaire identique quelle que soit la spécialité
- (b) Dotation horaire professeur égale au double du volume horaire élève
- (c) Horaire donnant droit au dédoublement de la dotation horaire professeur sans condition de seuil

Enseignements professionnels

- Les élèves apprennent à lire des schémas techniques de construction, des dessins de fabrication ou des fiches techniques. Ils savent réaliser des croquis de meubles.
- Histoire des arts du meuble : les élèves étudient les styles, l'architecture, l'ornementation, le mobilier, les professionnels et les artistes ayant marqué leur époque.
- Les élèves s'initient aux outils manuels (ciseaux, rabots, scies...) et aux machines à bois (toupie, dégauchisseuse, raboteuse...). Ils étudient la coupe des matériaux, les techniques d'usinage, de montage et de finition.
- Connaissance des matériaux : le bois et ses dérivés, les produits de finition, les colles. Les élèves étudient en particulier les diverses variétés de bois : chêne, noyer, merisier, acajou, bois de rose...
- Les élèves réalisent d'abord des ouvrages simples pour apprendre les techniques d'assemblage puis ils étudient la mise en œuvre des placages pour exécuter des meubles élaborés. Ils connaissent le bois et ses dérivés, les différents produits utilisés pour la fixation, l'assemblage, le traitement du bois.
- Ils apprennent à travailler en toute sécurité.

Stages

Les "stages" appelés périodes de formation en entreprise, durent 12 semaines sur un cycle de 2 années. La formation en milieu professionnel doit permettre à l'élève d'acquérir et de mettre en œuvre des compétences en termes de savoir-faire et de savoir-être. Les activités confiées doivent être en adéquation avec celles qui sont définies dans le référentiel des activités professionnelles. Au cours de la deuxième année de formation, la période de formation en milieu professionnel fournit le cadre et les supports des évaluations prévues en entreprise dans le cadre du contrôle en cours de formation. Pendant la période de formation en milieu professionnel, le candidat a obligatoirement la qualité d'élève stagiaire, et non de salarié. L'élève reste sous la responsabilité pédagogique de l'équipe des professeurs chargés de la section. Ces derniers effectuent des visites au sein de l'entreprise afin d'y rencontrer le responsable de la formation et ainsi, d'assurer un suivi efficace de l'élève.

Examen

Enseignement professionnel :

- Histoire de l'art de l'ameublement et arts appliqués, coeff. 3
- Analyse de l'ouvrage et préparation de la fabrication, coeff. 4
- Fabrication et installation d'un mobilier, coeff. 911 (dont coeff. 1 pour la prévention santé environnement)

Enseignement général :

- Français et histoire – géographie – enseignement moral et civique, coeff. 3
- Mathématiques-sciences physiques et chimiques, coeff. 2
- Education physique et sportive, coeff. 1
- Langue vivante étrangère, coeff. 1
- Arts appliqués et cultures artistiques (facultatif), pts >10

Statistiques

Académie de Montpellier

En 2017 : 40 présents, 27 admis (soit 67,50% de réussite).
En 2018 : 44 candidats inscrits, 44 présents, 32 admis (soit 72,73% de réussite)
En 2019 : 36 candidats inscrits, 35 présents, 21 admis (soit 60% de réussite).

Académie de Toulouse

En 2018 : 39 candidats présents, 33 candidats admis (soit 84,6% de réussite).
En 2019 : 42 candidats présents, 41 candidats admis (soit 97,6% de réussite).

Poursuites d'études

La majorité des titulaires de CAP s'engagent dans la vie active. Pour se spécialiser davantage, ils peuvent aller en formation complémentaire (MC, FCIL) ou, tout en travaillant, obtenir une qualification professionnelle supérieure en préparant un BP ou un BM. Dans certains cas, ils peuvent aussi préparer un BACPRO en lycée professionnel ou en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation.

Principales poursuites d'études

- BACPRO Artisanat et métiers d'art option ébéniste
- BMA Ebéniste
- BP Charpentier
- BP Menuisier
- FCIL Restauration de meubles anciens

Pour connaître les poursuites d'études envisageables consultez les guides régionaux.

Ou se former en Occitanie

Académie de Montpellier

30 Uzès

Lycée des métiers d'arts Guynemer (*public*)

34 Pézenas

Lycée professionnel Charles Alliès (*public*)

48 Mende

IRFMA de la Lozère **A**

66 Rivesaltes

IRFMA des Pyrénées-Orientales **A**

Académie de Toulouse

31 Revel

Lycée des métiers de l'ameublement (*Public*)

31 Toulouse

CFA des compagnons du devoir de Midi-Pyrénées **A**

A Formation en apprentissage

En savoir plus

Consultez les documents Onisep :

- Guides régionaux « Après la 3e »
- Dossier « Le dico des métiers »
- Zoom les métiers du bois

Vous les trouverez au CDI de votre établissement ou au Centre d'Information et d'Orientation (CIO)

N'hésitez pas à rencontrer un psychologue de l'Education Nationale (PSY-EN).

Les centres d'information et d'orientation dans l'académie de Montpellier

Alès

04 66 56 46 70 - ce.0300061d@ac-montpellier.fr

Bagnols sur Cèze

04 66 89 53 93 - ce.0300992r@ac-montpellier.fr

Béziers

04 67 62 45 04 - ce.0340097w@ac-montpellier.fr

Carcassonne

04 34 42 91 90 - ce.0110035d@ac-montpellier.fr

Castelnaudary

04 34 42 91 88 - ce.0110843g@ac-montpellier.fr

Céret

04 68 87 02 07 - ce.0660575s@ac-montpellier.fr

Le Vigan

04 99 92 01 72 - ce.0301647c@ac-montpellier.fr

Lunel

04 67 83 56 83 - ce.0341426r@ac-montpellier.fr

Mende

04 66 65 05 17 - ce.0480020l@ac-montpellier.fr

Montpellier Celleneuve

04 67 75 74 50 - ce.0341619a@ac-montpellier.fr

Montpellier Centre

04 67 91 32 55 - ce.0340096v@ac-montpellier.fr

Montpellier Est

04 48 18 55 10 - ce.0341482b@ac-montpellier.fr

Narbonne

04 68 32 61 75 - ce.0110036e@ac-montpellier.fr

Nîmes Centre

04 66 29 03 81 - cio.nimescentre@ac-montpellier.fr

Nîmes Ouest

04 66 27 95 00 - cio.nimesouest@ac-montpellier.fr

Perpignan

04 68 50 20 86 - ce.0660667s@ac-montpellier.fr

Pézenas

04 67 98 85 74 - ce.0341033n@ac-montpellier.fr

Prades

04 68 05 32 00 - ce.0660463v@ac-montpellier.fr

Sète

04 67 18 34 18 - ce.0340098x@ac-montpellier.fr

Les centres d'information et d'orientation dans l'académie de Toulouse

CIO Albi

Tél. 05 67 76 57 74 - cio.albi@ac-toulouse.fr

CIO Auch

05 62 05 65 20 - cio.auch@ac-toulouse.fr

CIO Cahors

Tél. 05.65.30.19.05 - valerie.ballester@ac-toulouse.fr

CIO Castelsarrasin

05 36 25 74 99 - cio.castelsarrasin@ac-toulouse.fr

CIO Castres

Tél. 05 67 76 57 90 - cio.castres@ac-toulouse.fr

CIO Condom

05 67 76 51 82 - cio.condom@ac-toulouse.fr

CIO Decazeville

05 65 43 17 88 - cio.decazeville@ac-toulouse.fr

CIO Figeac

05 67 76 55 66 - valerie.ballester@ac-toulouse.fr

CIO Foix

05 67 76 52 94 - cio.foix@ac-toulouse.fr

CIO Lourdes

05 67 76 56 43 - cio.lourdes@ac-toulouse.fr

CIO Millau

cio.millau@ac-toulouse.fr

CIO Montauban

05 63 66 12 66 - cio.montauban@ac-toulouse.fr

CIO Muret

05 67 52 40 72 - cio.muret@ac-toulouse.fr

CIO Pamiers

05 67 76 53 02 - cio.foix@ac-toulouse.fr

CIO Rodez

05 67 76 54 46 - cio.rodez@ac-toulouse.fr

CIO Saint-Gaudens

05 67 52 41 41 - cio.stgaudens@ac-toulouse.fr

CIO Tarbes

05 67 76 56 33 - cio.tarbes@ac-toulouse.fr

CIO Toulouse Centre

05.67.76.51.84 - cio.tlsecentre@ac-toulouse.fr

CIO Toulouse Mirail

05.67.52.41.63 - cio.tlsemirail@ac-toulouse.fr

CIO Toulouse Nord

05 67 52 41 80 - cio.tlsenord@ac-toulouse.fr

CIO Toulouse Rangueil

05 67 52 41 55 - cio.tlserangueil@ac-toulouse.fr